

**COMMUNE D'EYGALAYES**

**26560 EYGALAYES**

**Tél, Fax : 04.75.28.41.03**

**Email : mairie-eygalayes@orange.fr**

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 07 JUILLET 2015**

**Membres Présents :** Mesdames Marie-Claude FONTAINE-PASCAL, Jacqueline DOLLEGEAL, Agnès CLEMENT Marie-Laure MEIRONE, Messieurs Georges ROMEO, Kerouan LE ROUX.

**Secrétaire de séance :** Marie-Laure MEIRONE

**Date de la convocation :** 30 juin 2015

**ORDRE DU JOUR :**

- Approbation du procès-verbal du précédent conseil municipal
- Travaux de réfection du pont de La Saulce
  - Demande de subventions
  - Choix du prestataire
- Demande de subventions au Département de la Drôme
  - Voirie La Saulce
  - Façade de l'église
  - Peinture ralentisseurs
- Tableau de voirie : enquête publique pour classement et déclassement de voirie
- Désignation des délégués au Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales
- Achat d'un copieur
- Décision modificative budgétaire
- Classement en catégorie III de l'Office de Tourisme du Pays de Séderon
- Questions diverses

**Début de Séance : 16H30**

**APPROBATION DU DERNIER PROCES VERBAL :**

Approuvé à l'unanimité

**TRAVAUX DE REFECTION DU PONT DE LA SAULCE :**

Marie-Claude FONTAINE-PASCAL précise qu'il s'agit du pont situé au-dessus de celui qui traverse la Méouge, sur le ruisseau de La Saulce. Les techniciens du SMIGIBA (Syndicat Mixte de Gestion Intercommunautaire du Buëch et de ses Affluents) ont effectué une visite sur le site et ont établi un rapport. Un arrêté de limitation de la circulation aux véhicules légers a été pris. La D.D.T. (Direction Départementale des Territoires), suite à une visite sur les lieux, a déclaré une procédure d'urgence. Deux entreprises ont été consultées : Richard TP et Nicolas TP. Seule cette dernière a présenté un devis d'un montant de 8 427.00 € H.T. Deux financements pour ce projet :

- DETR (Dotation d'Equipement des Territoire Ruraux) : 50 %
- Réserve parlementaire du Sénateur, Gilbert BOUCHET : 30 %

Le Député n'a pas répondu et le Département de la Drôme a aiguillé sur la DETR. La part communale représente environ 2 000 €.

Délibération pour les demandes de financement : **Voté à l'unanimité.**

Délibération pour acceptation du devis de l'entreprise Nicolas TP : **Voté à l'unanimité.**

Marie-Claude FONTAINE-PASCAL propose de voter une décision modificative budgétaire pour la réalisation de ce projet.

**Voté à l'unanimité**

#### **VOIRIE LA SAULCE DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DE LA DROME :**

Marie-Claude FONTAINE-PASCAL présente les projets à présenter au Département de la Drôme pour financement :

- Deux chemins, quartier La Saulce, sont très endommagés. L'entreprise Nicolas TP a présenté un devis d'un montant de 1 032 € H.T., qui est accepté. Une aide financière du Département sera sollicitée pour ces travaux.

**Voté à l'unanimité**

- Façade de l'église : Marie-Claude FONTAINE-PASCAL informe que Claude GAUTHIER doit présenter un devis pour intervenir avec son élévateur pour boucher les trous dans la façade et que par ailleurs, elle a fait établir un devis par l'entreprise «Façade de la Méouge » pour une réfection totale : 29 550 € H.T. Cette dernière proposition n'est pas retenue. Les travaux sont reportés.

- Marquage au sol des plateaux traversants : ces travaux peuvent être financés par le Département au titre des amendes de police. Marie-Claude FONTAINE-PASCAL présente les propositions de prix :

- Fournitures : 225.77 € H.T.
- Fournitures et prestation : 1 749 € H.T.

Le conseil municipal décide de choisir l'option fournitures, sans prestation et de faire réaliser le marquage au sol par des bénévoles.

**Voté à l'unanimité**

#### **TABLEAU DE VOIRIE : ENQUETE PUBLIQUE POUR CLASSEMENT ET DECLASSEMENT DE VOIRIE :**

Marie-Claude FONTAINE-PASCAL indique que le géomètre a remis le dossier en mairie et qu'il y a lieu de lancer l'enquête publique pour le classement et déclassement de voirie. Un commissaire enquêteur a été contacté pour le mois de septembre. Tous les documents, ainsi validés, seront transmis pour enregistrement au service du cadastre.

**Voté à l'unanimité**

#### **DESIGNATION DES DELEGUES AU PARC NATUREL REGIONAL DES BARONNIES PROVENÇALES**

Marie-Claude FONTAINE-PASCAL informe que suite au Décret n° 2015-56 du 26 janvier 2015 portant classement du parc naturel régional des Baronnies provençales (régions Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur), chaque commune adhérente doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant,

Se proposent :

- Agnès CLEMENT, déléguée titulaire
- Kerouan LE ROUX, délégué suppléant

**Voté à l'unanimité**

#### **ACHAT D'UN COPIEUR :**

Marie-Claude FONTAINE-PASCAL rappelle que lorsque l'ancien copieur est tombé en panne, les pièces défectueuses n'ont pu être remplacées et l'entreprise B-Contact a mis une machine à disposition pour un an (mars 2014). Il est nécessaire de remplacer cet appareil.

L'entreprise B-Contact a établi une proposition de prix pour un copieur Canon d'un montant de 4 178 € H.T. (maintenance incluse pendant 5 ans). Aucune possibilité de financement n'a été possible. Sous l'impulsion de Marie-Laure MEIRONE, la discussion s'engage sur la possibilité d'opter pour la location plutôt que pour l'achat.

**Vote pour l'achat : 5**

**Vote pour la location : 1 – Marie-Laure MEIRONE**

Marie-Claude FONTAINE-PASCAL propose de voter une décision modificative budgétaire pour la réalisation de ce projet.

**Voté à l'unanimité**

### **CLASSEMENT EN CATEGORIE III DE L'OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE SEDERON :**

Agnès CLEMENT explique que l'Office de Tourisme du Pays de Séderon doit obtenir un classement en catégorie III, sinon son existence est compromise. Il doit pour cela répondre à diverses prescriptions du cahier des charges. Ce sont les communes adhérentes qui doivent demander le classement en Préfecture.

**Voté à l'unanimité**

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- ⇒ Marie-Claude FONTAINE-PASCAL informe qu'elle a sollicité la communauté de communes pour boucher les trous avec de l'enrobé à froid sur les voies communales dont l'entretien a été transféré. La communauté de communes a répondu que le bureau d'étude effectuerait une visite afin de déterminer l'urgence des travaux, dans l'attente de la réfection totale et la quantité d'enrobé nécessaire. La commission voirie se réunira la semaine prochaine.
- ⇒ Marie-Claude FONTAINE-PASCAL indique que le SDED (Syndicat des Energies de la Drôme) viendra la semaine prochaine pour des informations sur l'éclairage public. Les habitants seront consultés et une réunion publique aura lieu en septembre.
- ⇒ Marie-Claude FONTAINE-PASCAL fait un compte rendu du conseil d'école. La classe, menacée de fermeture est maintenue pour l'année scolaire à venir. Il faudra un minimum de 50 élèves à la rentrée 2016/2017 pour maintenir 3 classes. Deux élèves des Omergues pourraient intégrer l'école de Séderon, mais se pose le problème du transport scolaire.
- ⇒ Georges ROMEO informe que la future intercommunalité se composera de 4 communautés de communes actuelles.
- ⇒ Marie-Laure MEIRONE interroge sur le choix du prestataire pour l'enlèvement des ordures ménagères. Il avait été envisagé d'établir un contrat avec la communauté de communes de Buis les Baronnies. Georges ROMEO indique qu'il a été décidé d'attendre la mise en place de la nouvelle intercommunalité.
- ⇒ Marie-Claude FONTAINE-PASCAL en profite pour relever une nouvelle fois l'incivisme concernant les ordures ménagères et rappelle à nouveau que le rejet des containers recueillant le tri sélectif implique un coût supplémentaire à la collectivité.
- ⇒ Kerouan LE ROUX s'occupera la semaine prochaine des étagères pour les livres.
- ⇒ Marie-Claude FONTAINE-PASCAL donne lecture d'une proposition de motion présentée par l'association des maires de la Drôme en réaction à la baisse des dotations. Le conseil municipal valide cette motion.

**Fin du Conseil Municipal à 17H50**

### **Questions du public :**

- Marianne AMANATIAN remercie Olivier ROBIN pour le nettoyage du lavoir. Elle signale l'absence d'éclairage public, rue des Bergeries.

- Christiane MATHIEU demande si le nombre de copies effectuées est inclus dans le montant de l'achat du copieur. Il lui est répondu positivement, et ce pendant 5 ans.
- Denise BOGAERT demande si les documents budgétaires ont été validés par les services de l'Etat. Il lui est répondu : oui. Elle souhaite savoir si les travaux du pont de La Saulce seront pris en charge par la section d'investissement. Il lui est répondu : oui.
- Henri DELHOMME demande la durée d'amortissement du copieur. Il lui est répondu 5 ans. Il souhaite connaître le nom du commissaire enquêteur qui réalisera l'enquête publique, suite aux travaux sur le tableau de voirie. Il lui est répondu qu'un arrêté sera pris indiquant les coordonnées du commissaire enquêteur. Il signale avoir assisté au conseil communautaire du 05 juin 2015 et fait remarquer l'absence des délégués d'Eygalayes. Georges ROMEO et Jacqueline DOLLEGEAL répondent qu'ils avaient fait part de leur absence auprès de la communauté de communes. Henri DELHOMME signale que lors de cette séance, Eygalayes a été cité pour la voirie et la cabane à cartons. Il indique que l'association Ici & Maintenant qui a organisé une buvette lors de la montée historique du Col Saint Jean n'a pas accompli les formalités nécessaires concernant l'autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire. Il lui est répondu qu'un arrêté a été pris, affiché en mairie et sur les lieux.

La Maire,

**Marie-Claude FONTAINE-PASCAL**